

## DELIBERATION N° 0 du 27 JANVIER 2020

L'An deux mille vingt et le vingt-sept janvier, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

### Convocation - affichage

Date de la convocation : 21 janvier 20

Date d'affichage : 21 janvier 20

Affichage compte-rendu : 3 février 20

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : NEANT.

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

### Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

### LISTE DES CONVENTIONS, CONTRATS, DECISIONS ET MAPA

#### CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et les délibérations par lesquelles les délégations de cet article ont été attribuées au Président par délibération du 17 juin 2014.

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 3 selon lequel le Président doit rendre compte au Comité Syndical des décisions prises sur la base des délégations accordées au Président.

Je vous fais donc lecture des conventions, contrats, décisions et MAPA :

#### CONVENTIONS :

SIGNATAIRE	OBJET	DUREE
UDSP06	Convention simplifiée de formation professionnelle	Du 06/09/2019 au 06/09/2019
CREPS PACA	Convention de formation simplifiée – CAEP MNS	Du 20/11/2019 au 22/11/2019
SICTIAM	E Magnus DADS-U norme 4DS	Du 24/01/2020 au 24/01/2020
Collège de la Chênaie	Convention pour l'organisation des activités de natation.	Du 09/09/2019 au 19/06/2020
Collège des Campelières	Convention pour l'organisation des activités de natation.	Du 09/09/2019 au 19/06/2020
Collège Emile Roux	Convention pour l'organisation des activités de natation.	Du 09/09/2019 au 19/06/2020
Collège Pierre Bonnard	Convention pour l'organisation des activités de natation.	Du 09/09/2019 au 19/06/2020

#### MAPA

EDF Commerce Méditerranée	Transport et fourniture électricité pour les bâtiments du SMCEC	Du 1/01/2020 au 31/12/2021
MODUL CASA LINE SPA	Construction modulaire	Du 27/01/2020 au 10/04/2021
AGEO CONSTRUCTION	Démolition-Construction-GO-Maçonnerie-VRD-Serrurerie	Du 27/01/2020 au 10/04/2021

Le Comité Syndical prend acte de la lecture faite par Monsieur le Président des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des conventions.

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 27/01/2020

Le Président

Conseiller régional

Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières »

Siège social : 199, Chemin des Campelières - 06250 MOUGINS

Tel : 04 93 45 68 94 - Fax : 04 93 45 71 12 - Email : [administration@campelieres.fr](mailto:administration@campelieres.fr) - Site : [www.lescampelieres.fr](http://www.lescampelieres.fr)

## DELIBERATION N° 1 du 27 JANVIER 2020

L'An deux mille vingt et le vingt-sept janvier, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

### Convocation - affichage

Date de la convocation : 21 janvier 20

Date d'affichage : 21 janvier 20

Affichage compte-rendu : 3 février 20

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : NEANT

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

### Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

#### CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

*Monsieur le Président expose :*

Le Conseil Syndical est invité à voter par chapitre chaque section du Budget primitif proposé pour 2020 en dépenses et en recettes, conforme à l'exemplaire qui lui a été adressé.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Lecture des dépenses et des recettes, par chapitre, ci-après :

#### Les dépenses comportent :

##### DEPENSES REELLES

Chapitre 011	Charges à caractère général	462 500,00
Chapitre 012	Charges de personnel	1 150 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	38 000,00
Chapitre 66	Charges financières	17 000,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	42 327,20

##### DEPENSES D'ORDRES :

Chapitre 023	Virement à la section investissement	177 000,00
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	10 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**1 897 827,20 €**

#### Les recettes comportent :

##### RECETTES REELLES

Chapitre 013	Atténuation de charges	5 000,00
Chapitre 70	Produits des services, du domaine	380 000,00
Chapitre 74	Dotations et participations	1 290 400,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion	100,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 500,00

002 TOTAL DES CREDITS VOTES

1 677 000,00

Résultat anticipé

220 827,20

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**1 897 827,20 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

MR. PREFECTURE

006-250600962-20200127-2020\_1-DE  
Reçu le 28/01/2020

Lecture des dépenses et des recettes, par chapitre ci-après :

### Les dépenses comportent

#### DEPENSES REELLES

Chapitre 16 Emprunts et dettes	80 000,00
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	10 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	15 000,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	90 000,00

---

TOTAL DES CREDITS VOTES **195 000,00 €**

Restes à réaliser 2019	4 600,80 €
001 Déficit d'investissement	79 179,11 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT **278 779,91 €**

### Les recettes comportent :

#### RECETTES REELLES

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	91 779,91
---	-----------

#### RECETTES D'ORDRE

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	177 000,00
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre les sections :	10 000,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT **278 779,91 €**

Je vous demande de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2020

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 27/01/2020

Le Président  
Conseiller régional  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la C.A.C.P.L.



## DELIBERATION N° 2 du 27 JANVIER 2020

L'An deux mille vingt et le vingt-sept janvier, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

### Convocation - affichage

Date de la convocation : 21 janvier 20  
Date d'affichage : 21 janvier 20  
Affichage compte-rendu : 3 février 20

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : NEANT

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

### Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5  
En exercice : 6  
Qui ont pris part à la délibération : 5

### CLES DE RÉPARTITION 2020

#### CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

*Monsieur le président expose :*

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins N°6, en date du 16 décembre 2015 portant transfert de la promotion des activités éducatives, culturelles, sportives, sociales, de santé et de formation du syndicat mixte du Centre Educatif et Culturel les Campelières au titre des compétences facultatives de la CA Cannes Pays de Lérins,

Conformément aux statuts régissant le Syndicat Mixte, et compte tenu de la part qui revient à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (en lieu et place des communes du Cannet et de Mougins), à savoir :

- ✓ 25 % pour le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- ✓ 75 % pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

La répartition est soumise au vote du Comité Syndical selon les taux exposés dans le tableau ci-dessous et le budget sera réparti de la façon suivante :

<b>CLES DE REPARTITION ET MONTANT DES PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2020</b>		
<b>Montant total de la répartition</b>		<b>1.290.400,00 €</b>
CONSEIL DEPARTEMENTAL 06	25,00 %	322.600,00 €
CA Cannes Pays de Lérins	75,00 %	967.800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1.290.400,00 €</b>

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 27/01/2020

Le Président

Conseiller régional

1<sup>er</sup> Vice-Président de la C.A.C.P.L.



**Richard GALY**

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,  
A Mougins, le 27/01/2020  
Le Président.

Nombre de membres en exercice : 6  
 Nombre de membres présents : 05  
 Nombre de suffrages exprimés : 05  
 VOTES : Pour : 05  
           Contre : 0  
           Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire  
 A Mougins le 27/01/2020

Date de convocation 21/01/2020

Les membres du Comité syndical.



*[Handwritten signature]*

*[Large handwritten signature]*

*[Large handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/01/2020 et de la publication le 28/01/2020  
 A Mougins le 27/01/2020